

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## GENERALI SEQUENCE 50

ISIN: FR0007057054

Société de gestion : Generali Investments Europe S.p.A. Società di gestione del risparmio

### Objectifs et politique d'investissement

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, l'objectif de gestion du FCP consiste en la maximisation de la plus-value à long terme (durée de placement recommandée supérieure à 5 ans) à travers une politique active d'allocation d'actifs et de sélection d'OPCVM, FIA et fonds d'investissement, dans le but de dégager une performance supérieure à celle mesurée par l'indicateur composite suivant : 50 % JPM Global Government Bond (coupons nets réinvestis), 25 % MSCI Europe (dividendes nets réinvestis), 20 % MSCI USA (dividendes nets réinvestis), 5 % MSCI JAPAN (dividendes nets réinvestis).

La stratégie de gestion utilise le principe de la diversification des investissements entre les différentes classes d'actifs, avec une allocation de référence qui se décompose en moyenne entre 50 % de produits de taux et 50 % d'actions.

Le FCP est investi jusqu'à 100 % de son actif net (ou jusqu'à 110 % de l'actif net en cas de recours à l'emprunt d'espèces) en OPCVM et Fonds d'investissement à vocation générale français, ou en OPCVM européens, et jusqu'à 30 % de son actif en FIA et fonds d'investissement respectant les 4 critères définis par le Code monétaire et financier.

Ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement, dont la gestion pourra être soit active, soit indicielle, seront sélectionnés selon des critères quantitatifs (encours, performances,...) et qualitatifs (spécificité des gérants, processus décisionnel d'investissement,...).

Le FCP pourra investir :

- En OPCVM, FIA et fonds d'investissement investis en actions de toutes capitalisations boursières de style de gestion indifférent (valeur de croissance/de rendement).
- A hauteur de 15 % maximum de l'actif en OPCVM, FIA et fonds d'investissement spécialisés sur les petites capitalisations.
- En OPCVM, FIA et fonds d'investissement monétaires principalement investis en titres de créances négociables, produits monétaires ou assimilés et en obligations de courte duration.

- En OPCVM, FIA et fonds d'investissement obligataires qui pourront investir dans des titres non spéculatifs, indifféremment en titres d'Etats ou du secteur privé.
- En OPCVM, FIA et fonds d'investissement spécialisés en titres spéculatifs, dans la limite de 15 % de l'actif net.
- En OPCVM, FIA et fonds d'investissement spécialisés en obligations convertibles dans la limite de 15 % de l'actif net.

La sensibilité de la « poche » obligataire du portefeuille sera comprise entre -2 et 10.

Les principales zones géographiques d'investissement seront : l'Union Européenne, les Etats-Unis et la zone Asie-Pacifique.

Cependant, le FCP peut investir jusqu'à 15 % maximum de son actif en OPCVM, FIA et fonds d'investissement spécialisés sur les marchés émergents.

Le degré maximum d'exposition au risque de change est de 100 %.

Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques actions et de taux, et à titre de couverture du risque de change, dans la limite de 100 % de l'actif.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour de bourse ouvré à Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France, avant 14 heures, et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour suivant. La valeur liquidative est calculée et publiée en J+2 (J étant la date de valeur liquidative).

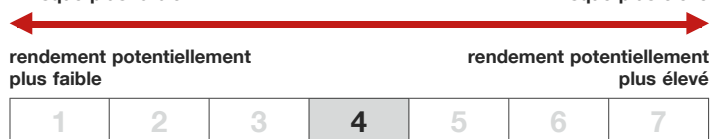
Le FCP réinvestit les sommes distribuables.

Recommandation : ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

### Profil de risque et de rendement

A risque plus faible

A risque plus élevé



L'OPCVM se situe actuellement au niveau 4 de l'indicateur synthétique de risque, du fait de sa gestion équilibrée d'allocation d'actifs entre les marchés d'actions présentant un potentiel de croissance important et les marchés obligataires et monétaires offrant une régularité de rendement.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'OPCVM ne présente aucune garantie en capital.

Risque important non pris en compte par cet indicateur :

Risque de crédit :

Le risque de crédit est proportionnel à l'investissement en produits de taux. Il représente le risque éventuel de défaut d'un émetteur ou de dégradation de la signature d'un émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative de l'OPCVM.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement |       |
|--------------------------------------------------------|-------|
| Frais d'entrée                                         | 2 %   |
| Frais de sortie                                        | Néant |

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

| Frais prélevés par l'OPCVM sur une année |                       |
|------------------------------------------|-----------------------|
| Frais courants                           | 1,87 % de l'actif net |

| Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances |       |
|---------------------------------------------------------|-------|
| Commission de performance                               | Néant |

Le pourcentage des frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en **décembre 2017**.

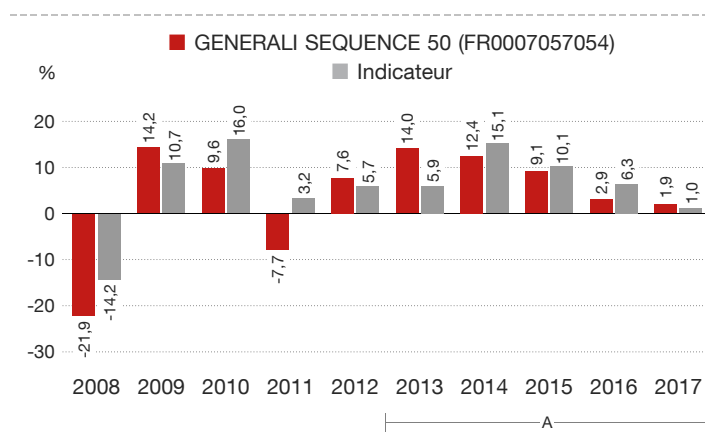
Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM ou FIA.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais, dans la rubrique Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de la société de gestion : Generali Investments Europe S.p.A. Società di gestione del risparmio, Succursale Paris - 2, rue Pillet-Will - 75309 PARIS CEDEX 9 - e-mail : [gie-admin-web@generali-invest.com](mailto:gie-admin-web@generali-invest.com).

## Performances passées



Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

GENERALI SEQUENCE 50 a été créé en 2001.

Les performances ont été calculées en EUR.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis. En revanche, celle de l'indice de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués jusqu'au 1er février 2013.

A L'indicateur de référence a été modifié le 1er janvier 2013 : L'indice composite 50 % JPM Global Government Bond et 50 % MSCI World a été remplacé par l'indice composite 50 % JPM Global Government Bond, 25 % MSCI Europe, 20 % MSCI USA, 5 % MSCI. Les indices sont calculés dividendes/coupons nets réinvestis depuis cette date.

## Informations pratiques

**Dépositaire :** BNP Paribas Securities Services.

**Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM :** De plus amples informations sur l'OPCVM, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion : GENERALI INVESTMENTS EUROPE - Succursale Paris - 2, rue Pillet-Will - 75309 PARIS CEDEX 9 - 01.58.38.18.00 - e-mail : [gie-admin-web@generali-invest.com](mailto:gie-admin-web@generali-invest.com).

**Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :** La valeur liquidative est tenue à disposition auprès de la société de gestion ou sur le site [www.generali-invest.com](http://www.generali-invest.com).

**Fiscalité :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts ou d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Les porteurs de parts du Fonds sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

**Informations sur la politique de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion :** Des informations sur la politique de rémunération, applicable durant le dernier exercice comptable, sont disponibles sur <http://www.generali-invest.com/content/Home/Legal-info.aspx?lang=fr-FR> et un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande auprès de la société de gestion : Generali Investments Europe S.p.A. Società di gestione del risparmio - 2, rue Pillet-Will - 75309 Paris Cedex 9.

La responsabilité de Generali Investments Europe S.p.A. Società di gestione del risparmio ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

Generali Investments Europe S.p.A. Società di gestione del risparmio est agréée en Italie et réglementée par la Banca d'Italia.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 9 février 2018.